



COMMUNIQUE DE PRESSE

M. Boulif insiste sur l'importance de la période estivale et incite à lui accorder l'intérêt nécessaire et strict

M. Mohamed Najib Boulif, le ministre délégué chargé du Transport a présidé, le vendredi 04 juillet 2014 à Rabat, une conférence de presse dont l'ordre du jour comprend les trois axes principaux qui suivent :

- Exposé sur les indicateurs statistiques des accidents de la circulation au titre de l'année 2013 et des 5 premiers mois de l'année 2014 ;
- Présentation du plan de contrôle routier en agglomération et hors agglomération au cours de la période estivale 2014 ;
- Présentation du plan de communication du Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC) au cours de la même période.

Au début de son allocution, M. le ministre a insisté sur l'importance du dossier de la sécurité routière vu sa relation avec la sécurité des citoyens et l'intérêt que lui accorde le Chef du gouvernement, M. Abdelilah Benkirane. Ce dossier dont la responsabilité énorme incombe à toutes les parties œuvrant pour garantir les conditions de la sécurité routière et mettre fin au fléau des accidents de la circulation au Maroc, est particulièrement sensible en raison des pertes colossales en vies humaines et pertes matérielles qu'il engendre, ainsi que du taux d'handicap durable et des tragédies sociales qui en résultent.

M. le ministre a, à cette occasion, félicité les efforts consentis de la part des cadres et contrôleurs du Ministère ainsi que l'ensemble des partenaires qui représentent le Haut Commandement de la Gendarmerie Royale, la Sûreté Nationale, la société civile, et les professionnels qui déploient des efforts considérables pour mettre fin à ce fléau social. Il a noté que ces efforts ont donné leurs fruits et ont permis d'enregistrer un recul sur l'ensemble des indicateurs au cours des 5 premiers mois de l'année 2014, d'un taux de :

- - 0,88% du nombre des accidents mortels de la circulation (1130 accidents mortels) ;





- - 1,60% du nombre des tués (1293 tués) ;
- - 10,39% du nombre de blessés graves (3537 blessés).

Cette conférence de presse a été marquée par la signature d'une convention de partenariat entre la Direction des Routes et la Direction du Transport et de la Sécurité Routière et qui a pour objectif le développement et l'amélioration de l'infrastructure routière au cours de la période 2014-2018, notamment le traitement des points noirs et les aménagements pour la sécurité routière.

Il a été, également, procédé à la signature d'une convention entre le CNPAC et la société nationale des Autoroutes du Maroc (ADM), relative à l'ouverture des autoroutes aux opérations d'information et de sensibilisation tout le long du réseau autoroutier par l'implantation de panneaux grand format.

La troisième convention, signée entre le Syndicat Marocain des Professionnels du Transport et le CNPAC, concerne l'implication des professionnels dans les diverses activités de sensibilisation portant sur les questions de la prévention et de la sécurité routière. e traitement des points noirs et e la période 2014-2018tes et la Directioion du Transport et de la Sécurité Routière et qui a p

Un débat a été ouvert et de nombreuses questions ont été posées de la part des professionnels présents concernant la réalité du secteur et de la sécurité routière.

